



Annexe 2 : accueil périscolaire encadré

Le matin, cet accueil est ouvert de **7h30 à 8h20** ; il a lieu en salle de cantine et il est assuré par Mme L. GALLOT ou Mme E. GALLOT.

Les lundis, mardis et jeudis soirs, il fonctionne de **16h30 à 18h15 et les vendredis soirs de 16h30 à 17h30** ; il a lieu en salle de cantine ; il est encadré par
(en attente du contrat aidé) . Ce service est proposé à tous les élèves. C'est un temps où les plus grands peuvent faire leur travail dans le calme, avec l'aide de l'adulte si besoin.

Une participation de 1,10 € la demi-heure pour chaque élève présent vous sera facturée et sera à régler avec la contribution familiale du mois suivant Toute demi-heure commencée est due.

L'accueil débute le lundi 1er septembre à 7h30.

Les familles intéressées par ce service voudront bien remplir le coupon ci-dessous et le retourner à l'école très rapidement. Merci.

Il est néanmoins possible d'utiliser ce service de façon ponctuelle. Il vous suffira de prévenir l'équipe enseignante de l'inscription de votre enfant.

✂ -----

ACCUEIL PERISCOLAIRE ENCADRÉ : 2025/2026

Mme, Mr _____ inscrivent leur(s) enfant(s) :

Prénom : _____

Classe : TPS PS MS GS CP CE1 CE2 CM1 CM2

Prénom : _____

Classe : TPS PS MS GS CP CE1 CE2 CM1 CM2

Prénom : _____

Classe : TPS PS MS GS CP CE1 CE2 CM1 CM2

Cochez les cases :

- Le matin avant 8h30 :

☐

- Le soir après 16h30 :

☐